

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2024/013

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 12 FÉVRIER 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 9 : RENOUVELLEMENT DU PASSEPORT CULTUREL DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Gérard Bergantz, adjoint au maire qui explique :
« - la municipalité souhaite que tous les enfants scolarisés en écoles élémentaires de Sarralbe, puissent bénéficier gratuitement de la culture,
- la municipalité accompagne les enseignants des classes élémentaires à la réalisation des projets en prenant entièrement en charge les frais que cela occasionne c'est-à-dire les entrées aux différents lieux (musées, jardins...) et les transports,
- le passeport culturel constitue un outil privilégié pour assurer une continuité et mettre des liens entre les élèves, l'école et les parents d'élèves,
- le passeport culturel suit l'enfant durant son cursus scolaire en école élémentaire. »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,
Après avoir entendu les explications de Mme Anne Folny aux questions posées par Mme Marie Laure Meyer, conseillère municipale sur le fait que les deux écoles ont des programmes de sorties différents,

À l'unanimité des voix, (Mme Anne Folny ne participant pas au vote)

Décide :

- de fournir à chaque élève un passeport culturel valable durant sa scolarité dans les écoles élémentaires de Sarralbe,
- de prendre acte que le projet des écoles dans le cadre du passeport culturel pour l'année scolaire 2023-2024 s'élève à 622 € pour l'école élémentaire de RECH et à 5 162 € pour l'école élémentaire Robert SCHUMAN de Sarralbe,
- de verser à la coopérative scolaire de chacune des 2 écoles élémentaires la subvention correspondant au coût prévisionnel de son programme culturel, comme indiqué ci-après :


ECOLE ELEMENTAIRE DE RECH		
Tiers	Objet	Montant TTC
Site archéologique à Bliesbruck	Entrées et activités	369,00 €
KEOLIS	Transport au Parc archéologique de Bliesbruck	253,00 €
Total école élémentaire de RECH		622,00 €

ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT SCHUMAN SARRALBE		
Tiers	Objet	Montant TTC
Musée du verre à Meisenthal (classes de CP, CE1 et CE2)	Entrées et ateliers	2 470,00 €
SOTRAM	Transport au musée du verre de Meisenthal	942,00 €
Metz (Classes CM1 et CM2)	Jeu de piste intitulé « le cadeau disparu de Louis XV » organisé par l'entreprise « Échappées temporelles » Entrées et animations au musée de la Cour d'Or	290,00 € 60,00 €
SOTRAM	Transport à Metz	468,00 €
Le Vaisseau à Strasbourg	Entrées et ateliers	312,00 €
SOTRAM	Transport au Vaisseau à Strasbourg	620,00 €
Total école primaire R. Schuman		5.162,00 €

- de prendre acte que chacune des 2 écoles élémentaires devra remettre au service comptabilité de la mairie, tous les justificatifs des dépenses réalisées dans le cadre de ce passeport culturel,
- de prendre acte que les crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal de 2024.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 19 février 2024

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 16 février 2024
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

